



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-18

FOURNITURE DE 6 TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE SILBERMANN

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 à l'article 2152 « Installation de Voirie » ;

Considérant la proposition de la société Gustave Muller ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu un marché avec la **société Gustave Muller** – 2 rue de la Gare– 68110 ILLZACH – pour la fourniture de 6 tables de pique-nique.

Article 2 : Le prix de l'équipement s'élève à 2 040.60euros HT soit 2 448.72 euros TTC.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;

La société Gustave Muller

Fait à Marckolsheim, le 30 mars 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260330-DM2026-18-AU
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026